

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013  
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas  
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50  
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35  
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55  
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h  
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. LOTHAIRES Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40  
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole  
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45  
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

### EXCUSES :

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bassens - Parc des coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux - Parc de Beauval - Fonds de concours 2013 -  
Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet du parc des coteaux est un programme de mise en valeur harmonisée des 400 hectares d'espaces verts et boisés des villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, signataires du Grand Projet des Villes.

L'étude du paysagiste Jean-Pierre Clarac a permis de révéler l'existence d'une continuité paysagère offrant une réalité concrète au parc des coteaux. Il a notamment montré comment chaque parc s'articule. Par la suite, Christophe Bouriette et Marion Vaconsin ont, dans leur étude pré-opérationnelle du parc des coteaux, concrétisé cette idée, notamment par la constitution du lien vert reliant Bassens à Floirac.

À terme, le parc des coteaux et son « fil vert » reliant les espaces naturels et les parcs publics des quatre villes, constitueront un élément important de la Boucle Verte de la Communauté urbaine de Bordeaux. La commune met en œuvre ce projet sur les différents parcs publics en facilitant leur accès et la liaison entre chaque parc. Il s'articule autour d'un concept d'aménagement responsable, avec la création d'espaces publics de qualité et la mise en valeur de sites naturels remarquables et de proximité. Il propose une grande cohérence de liaisons et de traitement (liaisons piétonnes, lien avec le tramway, ouverture sur l'agglomération...).

Une première phase du projet communal de mise en valeur du parc des coteaux a été réalisée en 2012 par l'aménagement du cheminement de l'entrée du parc Séguinaud à la rue de Rome. Elle a bénéficié d'un fonds de concours de la Communauté urbaine de Bordeaux d'un montant de 90 000 € par délibération n°2012/0352.

En 2013, la commune poursuit cette action en proposant la réalisation de liaisons entre les parcs de Séguinaud et des Griffons, ainsi que l'aménagement de l'îlot des Maréchaux. Cette action fait l'objet conjointement d'une demande de fonds de concours de La Cub, à hauteur de 236 438,48 €.

Ces actions sont complétées par l'aménagement du parc de Beauval, prévu en trois tranches dont une première doit se dérouler en 2013-2014.

L'aménagement de la première tranche comprend : la démolition de surfaces minérales existantes ; les terrassements du jardin d'Éole et du jardin médiéval ; les terrassements des douves ainsi qu'une partie de ceux nécessaires aux plantations ; la remise en état et la réalisation de cheminements ; la réalisation du jardin d'Éole (jardin du vent) et d'une partie des plantations du domaine ; la réhabilitation du mur d'enceinte, actuellement très abimé par endroits.

La Cub est sollicitée à hauteur de 76 143,48 € pour cette première phase d'aménagement du parc de Beauval.

Par délibération de son conseil municipal du 9 avril 2013, la commune de Bassens sollicite l'aide financière de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la somme de 76 143,48 €, ce qui représente 20 % du budget prévisionnel qui s'élève à 380 717,41 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 (€)</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux	306 954,97	FEDER (24,50 %)	93 759,21
Maitrise d'œuvre	58 414,69	Conseil régional d'Aquitaine (20 %)	76 143,48
Tolérance/réalisation travaux 5 %	15 347,75	Conseil général de la Gironde (15,50 %)	58 527,75
		Communauté urbaine de Bordeaux (20 %)	76 143,48
		Commune de Bassens (20 %)	76 143,49
<b>Total</b>	<b>380 717,41</b>	<b>Total</b>	<b>380 717,41</b>

La valorisation de cette zone figure au contrat de co-développement 2012-2014 conclu avec la ville de Bassens, dans la fiche action n° 27 « Parc des coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux ».

Cette demande de fonds de concours fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière des Projets Nature validé par la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011.

Ainsi, la participation communautaire d'un montant de 76 143,48 € s'effectuera aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

## **Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**Vu** la délibération n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2012/2014,

**Vu** la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative aux projets Nature et adoptant un dispositif d'aide financière et technique aux porteurs de projets,

**Vu** la délibération du conseil municipal de Bassens en date du 9 avril 2013 déterminant le plan de financement de l'opération,

### **Entendu le rapport de présentation,**

#### **CONSIDÉRANT :**

Qu'en raison des objectifs de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la mise en œuvre d'une continuité de cheminements qui offre un parcours de découverte du patrimoine naturel, architectural, culturel et historique du territoire communautaire, cette demande entre dans le cadre du dispositif des projets Nature.

#### **DÉCIDE**

**Article 1** - Un fonds de concours d'un montant de 76 143,48 € est attribué à la commune de Bassens au titre du « Parc des coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux - Parc de Beauval » pour l'année 2014, sous réserve du vote du budget par le conseil de communauté.

**Article 2** - Monsieur le président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

**Article 3** - Monsieur le président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** - La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2014, sous réserve de son adoption par le conseil communautaire, en section d'investissement au chapitre 204, fonction 8330, article 201412, CRB UD00, programme OC04.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
26 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 26 NOVEMBRE 2013

M. SERGE LAMAISON